



Le paiement sans contact



les clés de
la banque

LES GUIDES BANCAIRES
N°37 / Paiement

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR :



**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : mars 2025

SOMMAIRE

Ma carte bancaire est-elle compatible avec le sans contact ?	4
Où utiliser ma carte sans contact ?	6
Comment effectuer un paiement carte sans contact ?	8
Quelle sécurité pour le sans contact ?	10
Quelle protection en cas de perte ou vol de la carte ?	12
Comment payer par mobile ?	16
Comment réagir en cas de problème avec un paiement mobile ?	18
L'essentiel	20

Introduction

Le paiement sans contact permet de régler facilement et en toute sécurité avec sa carte bancaire ou son mobile.

Plébiscité pour sa simplicité et sa rapidité, le paiement sans contact confirme sa position de mode de paiement privilégié en proximité (68% des transactions pour 31% des montants en 2023). Le montant moyen est de 16 €.

Les paiements par mobile continuent aussi de croître ; ils représentent désormais 4% des transactions nationales.

(Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement)

**Ma carte
bancaire est-elle
compatible
avec le sans
contact ?**

La plupart des cartes bancaires actuelles disposent de la fonction sans contact, intégrant la **technologie NFC** (Near Field Communication) qui utilise les ondes radio de courte distance. Vérifiez la présence de ce **logo** sur votre carte :



Si vous ne souhaitez pas utiliser cette fonctionnalité, contactez votre banque. La désactivation, sans frais, est aussi possible depuis l'application bancaire.

Où utiliser
ma carte sans
contact ?

En France

Vous pouvez effectuer des paiements sans contact **à peu près partout**. Il suffit que le Terminal de Paiement (TPE) soit équipé de cette technologie.

À l'étranger

Le paiement sans contact est également possible, mais **les plafonds peuvent être différents**. Avant de partir, renseignez-vous auprès de votre banque et vérifiez si votre carte est acceptée dans le pays de destination.

Avec ou sans contact, le paiement dans une autre monnaie que l'euro nécessitera une **opération de change**, entraînant éventuellement des frais.

Vous ne pouvez pas effectuer de retrait avec la fonctionnalité sans contact : il est nécessaire d'insérer la carte et saisir le code confidentiel.

**Comment
effectuer un
paiement carte
sans contact ?**

- **Jusqu'à 50 €** : le paiement sans contact vous permet de **régler vos achats en France**, simplement en approchant votre carte du terminal (TPE). Pour des raisons de sécurité, le TPE peut parfois demander votre code, même pour un montant inférieur (*cf. plus loin*).
- **Au-delà de 50 € : avec le « sans contact plus »** (si le TPE est à jour), vous devez uniquement taper votre code confidentiel, sans insérer la carte.

L'opération se réalise en quelques secondes. Un signal lumineux et un bip sonore vous indiquent la fin de la transaction. Le montant est débité du compte dans les mêmes conditions qu'un paiement avec insertion de la carte. Un ticket peut vous être remis sur demande.

Pensez toujours à vérifier le montant qui s'affiche sur le lecteur de carte et à cacher le clavier pour saisir votre code.

**Quelle sécurité
pour le sans
contact ?**

Pour valider le paiement, le terminal de paiement exigera d'insérer la carte et de saisir le code confidentiel au-delà d'un :

- certain montant pour une même opération

ou

- montant cumulé de paiements consécutifs sans contact.

Par ailleurs, **les informations sensibles ne sont pas transmises** lors d'une transaction sans contact (code confidentiel, cryptogramme au verso de la carte, votre nom et prénom). **La capture frauduleuse de données est impossible** du fait de la très grande proximité nécessaire entre la carte et le terminal (4 centimètres).

La carte sans contact offre ainsi les mêmes protections que les cartes bancaires sans cette fonctionnalité.

Quelle
protection
en cas de
perte ou vol
de la carte ?

L'opération sans contact est totalement couverte, sauf en cas d'agissements frauduleux ou négligence grave de votre part (ex : mauvaise conservation de la carte ou opposition tardive). Aussi, vous supporterez une **franchise de 50€ si le code confidentiel a été saisi**.

Pour toute **opération non autorisée ou mal exécutée**, **signalez-la** au plus tôt par écrit à votre banque et au plus tard **dans les** :

- **13 mois maximum** suivant la date du débit en compte, si le bénéficiaire se situe dans l'Espace Économique Européen - EEE (*Union européenne + Islande, Liechtenstein et Norvège*) ;
- **70 jours** après la date du débit, vers un bénéficiaire hors de l'EEE, (jusqu'à 120 jours selon le contrat).

Après vérification, la banque vous remboursera et rétablira votre compte dans l'état où il serait si l'opération n'avait pas eu lieu, sauf fraude ou négligence grave de votre part.



**Vous avez un doute
sur une opération ?
Contactez rapidement
votre banque pour
demander des
précisions. Si vous êtes
victime d'une fraude,
faites immédiatement
opposition.**

Comment payer par mobile ?

Vérifiez la compatibilité de votre mobile auprès de votre opérateur et celle de votre carte auprès de votre banque. La majorité des téléphones mobiles récents comportent aujourd'hui la technologie NFC.

Vous devez **associer votre carte sur l'application de paiement dédiée**. Le paiement mobile est alors possible.

- **Jusqu'à 50 €** : posez votre téléphone (écran allumé) sur le TPE (ou borne de paiement). Selon les cas, ouvrez l'application de paiement, choisissez la carte qui sera utilisée. Votre règlement est validé au bip sonore.
- **Au-delà de 50 €** : selon la configuration retenue (votre choix et/ou la banque), vous devrez déverrouiller le mobile (empreinte, reconnaissance faciale, mot de passe spécifique). En cas d'oubli ou de blocage (3 saisies erronées), contactez votre banque.

**Comment
réagir en cas de
problème avec
un paiement
mobile ?**

Perte ou vol du mobile

Prévenez rapidement votre opérateur téléphonique pour suspendre votre ligne et votre banque pour **faire opposition** au service de paiement mobile (au même numéro que pour une opposition carte) et éviter ainsi tout paiement frauduleux avec votre téléphone.

Opération frauduleuse

Si vous n'êtes pas à l'origine d'une opération, **signalez-le à votre banque rapidement**. Consultez régulièrement votre relevé de compte pour détecter rapidement toute anomalie.

L'ESSENTIEL

Le paiement sans contact

- Le sans contact permet un paiement rapide en toute sécurité.
- Votre carte/votre mobile et le terminal de paiement doivent être équipés de la technologie NFC.
- En cas d'anomalie, contestez au plus vite le débit et si besoin, faites opposition à la carte.
- En cas de fraude ou de vol, votre banque pourra vous rembourser les transactions frauduleuses.

lesclesdelabanque.com

